

domaines d'étude sont déterminés à la suite de consultations et de discussions avec les secteurs public et privé.

Le Conseil est un organe indépendant. Les résultats de ses travaux sont mis à la disposition du gouvernement et du public; des rapports récents portent sur les politiques économiques, environnementales, sociales et municipales de l'Ontario. Le Conseil travaille en collaboration avec le Conseil économique du Canada.

### 9.3.2 Recherche industrielle

**La Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse** a été créée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1946 afin de fournir à l'industrie et au gouvernement une aide scientifique et technique pour leur permettre de trouver de meilleurs moyens d'utiliser les ressources naturelles de la province, et afin d'aider les industries de transformation. Les laboratoires de la Fondation sont situés à Dartmouth et ont été érigés grâce à des fonds fournis par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique sur un terrain de 10 acres donné par la province. L'immeuble a accueilli ses premiers occupants en 1969 et abrite actuellement 85 personnes, dont 67 scientifiques et techniciens.

La Fondation est dirigée par un conseil formé de scientifiques et d'industriels, et ses travaux sont effectués par six divisions. La Division de la géophysique effectue des diagraphies des forages et procède à des levés gravimétriques, sismologiques, magnétométriques et électromagnétiques sur terre, ainsi qu'au tracé de cartes des fonds sismiques et à des levés magnétométriques en mer à l'intention de l'industrie et du gouvernement. Elle commande un programme de recherches sur la géologie de surface de la Nouvelle-Écosse. La Division de la chimie, dans le cadre de ses travaux de recherche et développement, utilise les minéraux et autres ressources naturelles de la province pour mettre au point de nouvelles techniques et de nouveaux produits. Des services contractuels sont offerts à l'industrie et au gouvernement dans les domaines de la chimie inorganique et alimentaire, de la lutte antipollution et du génie chimique.

La Division de la recherche opérationnelle fournit un service à l'industrie et au gouvernement par l'emploi des techniques mathématiques d'analyse des systèmes et effectue des travaux sur l'utilisation optimale des ressources et sur l'ordonnement et la distribution de la production. Le Centre de la technologie océanographique s'occupe essentiellement de l'application du génie électronique et mécanique à l'océanographie. La Division des services techniques offre des renseignements techniques sur les matériaux, matériels et procédés, et fournit de l'aide en matière de génie industriel aux industries manufacturières. Elle comprend diverses sections: renseignements techniques, génie industriel, commercialisation et un centre d'information connexe. La Division de la biologie effectue des recherches sur la répartition, la croissance, la conservation et l'utilisation des algues commerciales. Elle procède également à des recherches microbiologiques liées à la pollution de l'eau et au traitement des eaux usées industrielles.

La bibliothèque de la Fondation est dotée de nombreux ouvrages et documents scientifiques et techniques à l'usage du personnel de la Fondation, de l'industrie et du gouvernement. La Fondation publie de temps à autre un bulletin qui met l'industrie au courant de son activité et des découvertes scientifiques et technologiques importantes, et elle publie régulièrement des rapports annuels.

**Le Conseil de recherches et d'études sur la productivité du Nouveau-Brunswick** a été constitué en société en 1962 par une loi du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il est dirigé par un groupe indépendant de citoyens éminents représentant les cadres administratifs, les salariés et les membres des professions libérales, et il se réunit quatre fois l'an. Les membres sont nommés pour une période de trois ans. Les fonds d'investissement en capital ont été fournis par le gouvernement fédéral. La plupart des activités du Conseil sont exercées suivant le principe du recouvrement des frais au moyen de contrats adjugés à l'industrie, à des associations commerciales et à des organismes nationaux et internationaux. Le directeur général est chargé de toutes les questions de gestion, et il surveille et dirige le travail du personnel. Le Conseil possède un laboratoire bien équipé pour l'exécution de travaux d'ingénierie, la recherche de solutions à des problèmes divers, la recherche et développement dans le domaine industriel et, outre ses programmes à caractère provincial, il effectue contre remboursement certains travaux pour des clients d'autres régions du Canada ou de l'étranger.